

Règlement intérieur Frais et dépenses

1. Règlement sur les frais de voyage

Le règlement suivant concernant les frais de déplacement est obligatoire pour tout le comité directeur URBO y compris les arbitres internationaux dans la mesure où ils agissent dans le cadre de leurs fonctions.

1.1 Généralités

En principe, tous les voyages doivent être effectués par les moyens de transport les plus économiques.

Les remboursements des frais de voyage doivent être effectués en euros. Les notes de frais doivent être envoyés au trésorier au plus tard avant le 24 décembre et toutes les informations doivent être spécifiées. Les notes de frais envoyées après cette date ne seront pas prises en compte.

1.2 Remboursement des frais de déplacement

1.2.1 Voyage en train

Jusqu'à 200 km en 2^{ème} classe avec supplément et ticket de place validé
Plus de 200 km en 1^{ère} classe avec supplément et ticket de place validé
Voiture-lit pour les trajets durant la période nocturne (entre 22H00 et 06H00)

Service de navettes et taxis uniquement sur justification.

1.2.2 Avion

Plus de 800 km en classe économique. Si les prix finals sont comparables à ceux des voyages en train (pas de frais journaliers, de frais d'hébergement, etc...) il est également possible de prendre l'avion en dessous de cette limite. Service de navettes et taxis uniquement sur justification.

1.2.3 Véhicules automobiles

Une indemnité de 0,20€ par km est versée, ce prix est augmenté de 0,03€ par passager

Les trajets de moins de 30 km ne sont pas remboursés (15km aller et 15 km retour).

1.3 Frais d'hébergement

Les frais d'hébergement sont remboursés sur présentation de justificatifs et doivent être conformes aux règles locales. Les frais d'hébergement doivent être adaptés aux circonstances et aux événements.

2. Indemnités journalières

2.1 Comité de direction

Séjour avec temps de trajet : -entre 4 et 6 heures 12,50€
-plus de 6 heures 25,00€

2.2 Joueurs

Événement d'une journée 15,00€ par joueur avec un maximum de 2 événements par catégorie et par an.

Pour les manifestations de plusieurs jours, 20,00€ par journée entière. Si moins de 12.00 heures, 12,50€.

Pour les championnats du monde ou championnats internationaux, ces frais sont à charge de l'URBQ (AG du 02 juillet 2022).

2.3 Frais particuliers

Les dépenses spéciales telles que le transport de bagages, les appels téléphoniques, les divertissements ou autres doivent être justifiées et documentées de manière détaillée.

3. Licence de joueur

3.1 Les formulaires de licence sont envoyés par le secrétaire aux clubs à partir de l'assemblée générale, pour tous les joueurs inscrits sur la liste nominative, pour les joueurs qui ne sont pas affiliés à un club belge ils doivent envoyer une demande de licence avant le 5 septembre.

Le formulaire de licence doit être signé par le joueur et complété.

Pour toute manifestation organisée par la NBS, WNBA le joueur devra être en possession d'un certificat médical attestant de son aptitude à participer. Les cotisations de licences ne seront facturées qu'après par le trésorier.

3.2 Un particulier qui souhaite devenir membre de l'association peut le faire en envoyant à l'association le formulaire de licence signé.

3.3 La cotisation de licence est de 35,00€ par an.

3.4 Les licences soumises en retard sont soumises à des frais administratifs supplémentaires de 10,00€.

3.5 Les licences incomplètes (signature manquante...) sont soumises à des frais administratifs de 5,00€.

3.6 Pour les nouveaux joueurs (n'ayant pas de licence la saison précédente) des formulaires de licence peuvent être demandés au secrétaire et envoyés ultérieurement sans que des frais administratifs soient facturés.

4. Inscription des équipes

4.1 L'inscription de l'équipe doit être envoyée avant le 30 juin en cas de modification ce document doit être modifié et envoyé au secrétaire dans le délai.

4.2 Pour toute modification après cette date, des frais administratifs de 100,00€ seront facturés.

5. Inscription nominative des équipes

5.1 L'inscription nominative des équipes doit être envoyée avant le 5 septembre. Le secrétaire envoie aux clubs, avant fin juin une liste avec toutes les données des membres. Les changements doivent être inscrits à gauche, désignation du capitaine et nomination des joueurs de l'équipe. Veuillez compléter ou corriger toutes les données concernant le club comme indiqué sur l'impression. Un minimum de 4 joueurs par équipe doit être désigné.

5.2 Les déclarations tardives ou incomplètes sont soumises à des frais administratifs de 10.00€.

5.3 Le joueur qui était affilié au club la saison précédente et dont le nom n'est pas mentionné dans un autre club ne peut pas changer de club la saison en cours.

5.4 Jusqu'au 31 mai, chaque équipe est obligé de communiquer par mail au chef de sport sa promotion ou pas.

6. Forfait

6.1 Tout forfait d'une équipe dans une compétition inter équipe est sanctionné par une amende :

1^{er} forfait 100,00€

2^{ème} forfait 150,00€

3^{ème} forfait 250,00€ et l'exclusion de l'équipe et tous les résultats de l'équipe concernée sont annulés.

(Modification des montants de forfait AG du 02 juillet 2022)

6.2 Déclaration de forfait par le visiteur

La répartition du forfait sera de 50% pour l'URBQ et de 50% pour l'hôte (AG du 02 juillet 2022).

6.3 Déclaration de forfait par l'hôte : l'URBQ paie 25,00€

6.4 Cette règle s'applique également aux matchs de Coupe de Belgique.

7. Contrôle des pistes

7.1 Sauf pour des rencontres internationales (World Cup, championnats du monde...) les pistes sont contrôlées uniquement par des contrôleurs belges (dans la mesure du possible, un contrôleur ne contrôle pas dans sa fédération afin d'obtenir des contrôles neutres). (AG du 02 juillet 2022)

7.2 Le contrôleur reçoit 7,50€ par heure et l'indemnité kilométrique définie selon « d'indemnité de déplacement » à charge du club concerné.

7.3 le montant de 25,00€ par piste sera facturé par le contrôleur et à charge également du club concerné.

8. Cotisation des équipes (par an)

8.1 Division 1	30,00€
Division 2, 3...	17,50€
Coupe de Belgique	12,50€
Club féminin	17,50€
Par piste	12,50€

Si des clubs différents dans un même local, ils doivent chacun s'acquitter du montant de 12,50€ par piste (AG du 02 juillet 2022)

9. Frais de participation au championnat individuel et tandem

Par joueur inscrit de plus de 18 ans 5,00€ par manche. Ces frais ne sont pas dû en cas de blessure ou de maladie suite à la présentation d'un certificat médical.

10. Frais de piste

10.1 Lors des matchs interclubs, les frais de piste sont à charge de l'hôte.

10.2 La fédération belge paie les pistes (4,00€ par 120 boules) lors des matchs de coupe de Belgique, des championnats de clubs féminins, des championnats individuels, tandems, des éliminatoires et des entraînements du cadre. (AG du 02 juillet 2022)

11. Participation à des événements sportifs internationaux

La qualification des joueurs s'effectue selon les directives du règlement sportif. L'URBQ prend à sa charge les frais d'hôtel des joueurs lors des championnats du monde ou des championnats internationaux. (AG du 02 juillet 2022).

12. Attribution des manifestations sportives

12.1 l'URBQ publie les manifestations sportives qui peuvent être organisées par les fédérations régionales ou par les clubs.

12.2 Chaque fédération régionale ou club organisateur doit payer des frais à l'URBQ :

- Pour les manifestations d'une durée de 1 jour : pas de frais, l'organisateur prend en charge les frais de piste.
- Pour les manifestations de 2 jours : frais selon convention, cotisation URBQ de 500,00€.
- Pour les manifestations de plus de 2 jours : frais selon accord.

13. Sanctions

13.1 Rapport de match

- Rapport non envoyé dans les délais au chef de sport national 15,00€
 - o Division 1 le jour du match jusqu'à 15h00 (17h00 pour les matchs qui démarrent à 14h00)
 - o Division 2 le lendemain du jour du match jusqu'à 12h00
- Rapport incomplet : 10,00€

13.2 Conditions de paiement

Les factures sont payables endéans les 30 jours.

Après 30 jours : premier rappel sans frais avec un délai de 15 jours pour payer

Après 45 jours : second rappel avec 10,00€ de frais de rappel et un délai de 15 jours.

Après 60 jours : dernier rappel avec 50,00€ de frais de rappel et un délai de 10 jours.

Si la facture reste impayée, l'exclusion du club est prononcée.

14. Divers

Frais funéraires 50,00€ pour un licencié en cours

Médailles et fleurs lors des remises de prix payées par l'URBQ

